

COMMUNIQUE DES ATTACHES DE PRESSE INDEPENDANTS

**En réponse au SIRTI et aux radios commerciales**

*Le GiPiM (Groupement Informel des « Promo Indé » Musique) est le proto-syndicat des attachés de presse indépendants et rassemble depuis trois ans une soixantaine de professionnels travaillant sur tous types de répertoires musicaux, au service de clients allant de l'artiste autoproduit à la major.*

\* \* \*

Notre profession est peu connue du grand public et nous restons souvent dans l'ombre. Nous sommes pourtant particulièrement bien placés pour comprendre aussi bien les réalités et les contraintes des producteurs phonographiques que celles des médias, des radios entre autres : et pour cause, puisque nous sommes chaque jour les intermédiaires entre eux.

A l'heure où le ton monte sur la question des quotas, il nous semble nécessaire de rappeler quelques réalités et d'exposer un point de vue équilibré.

- **Les ondes hertziennes sont un espace public**, il est légitime et nécessaire que les pouvoirs publics en régulent l'utilisation.
- La mise en place de **quotas** a permis à la France de **préserver sa production nationale** là où des pays dépourvus de telles règles ont vu le répertoire anglo-saxon prendre une place de plus en plus dominante.
- L'adoption de **l'amendement AC282** part d'un **constat incontestable** (hyper-concentration des diffusions francophones sur un petit nombre de titres et d'artistes) et **d'une intention louable**, celle d'éviter que les règles soient détournées de leur objectif (qui doit être précisé entre défense de la langue française, de la production française, et/ou de la diversité culturelle).
- Il est regrettable toutefois que cet amendement soit ainsi **adopté sans concertations préalables** avec les parties concernées, le législateur prêtant ainsi le flanc à une critique parfois caricaturale.
- **« A la radio j'écoute ce que je veux »** est le slogan que le SIRTI cherche à diffuser, pourtant **cette affirmation est inexacte** : c'est sur disque, sur les services de streaming ou sur les services de vidéo que l'auditeur peut choisir concrètement ce qu'il veut écouter, d'ailleurs il est désormais avéré que **les jeunes générations se sont en partie détachées de la radio au profit de l'écoute à la demande sur internet**.
- A ce titre, on peut s'étonner que ceux qui **se réclament de la « liberté d'expression »** soient **pourtant** pour la plupart **opposés à la mise en place de la RNT** (Radio Numérique Terrestre) qui permettrait un élargissement significatif de l'offre radiophonique.
- La **nécessité de sécuriser les audiences** et les revenus publicitaires incitent les radios à minimiser leurs risques en matière de programmation, favorisant de facto un **clonage partiel des playlists** et un certain **immobilisme**, qui s'auto-entretient.
- Dans ce contexte il est toujours **plus facile de privilégier la diffusion de « tubes » internationaux** et à ce titre le monde anglo-saxon est largement scruté par les décideurs des radios de l'hexagone. Au contraire, la France étant le plus gros marché pour le répertoire francophone, celui-ci ne bénéficie quasiment pas d'effets d'entraînement venus de l'étranger

(même pour le petit marché québécois dont les productions, bien exposées localement, atteignent pourtant des chiffres de ventes témoins d'une réussite éclatante).

- **Les radios se plaignent de la pauvreté des productions francophones**, mais nous constatons trop souvent que nombre d'entre elles ont tout simplement pris **le parti de les ignorer totalement** : qu'ils soient d'ailleurs d'expression francophone ou non, peu d'artistes entrent dans le domaine de considération de nos interlocuteurs, souvent limité au pire aux trois majors, au mieux à ces dernières et à quelques gros indépendants.
- Dans le meilleur des cas, le **répertoire francophone** est souvent cantonné à des **diffusions aux heures de moindre audience** (matinées de week-end en particulier) : quand certains titres peuvent connaître de hautes rotations durant de longs mois avant d'être « cramés » (c'est à dire considérés comme trop entendus par les auditeurs cf. enquêtes « call out »), il est évident qu'un titre à peine « saupoudré » a très peu de chance d'être reconnu et apprécié.
- Les artistes et labels dont nous défendons les productions ont bien entendu **intérêt à avoir la meilleure exposition et donc les plus fortes rotations possibles** et nous travaillons pour cela ; **mais un « tout ou rien »** où une proportion infime de ces productions est surexposée tandis que l'immense majorité des autres doit se contenter de quelques miettes **rend l'activité de production extrêmement aléatoire**, et fragilise toute la chaîne, les uns voyant leur ratio exposition / ventes s'effondrer, les autres peinant à être rentables.
- Cela **favorise une logique de concentration** à laquelle producteurs phonographiques et radios ne pourraient guère échapper sans le garde-fou de l'action des pouvoirs publics : à ce jeu là, il est fort probable que les radios qui affirment vouloir « rester libre » seraient progressivement absorbées.

Pour compléter, nous reproduisons ci-dessous un extrait du document remis à M. Jean-Marc Bordes à l'automne 2013 pour son étude sur l'exposition de la musique dans les médias, en l'occurrence le paragraphe intitulé « La question des quotas ».

*Nous imaginons bien que cette question risque d'être assez centrale dans les réflexions en cours. Les radios plaideraient sans doute pour leur suppression pure et simple, le mouvement naturel et majoritaire étant, schématiquement, de jouer les titres d'artistes internationaux confirmés, « comme tout le monde » sur les autres antennes non seulement en France mais partout dans le monde. Une forme de mutualisation du risque qui gomme celui-ci. La diversité de nos profils nous amène à défendre des artistes, francophones ou non, français et étrangers, confirmés ou en développement, nous savons donc que la catégorie dans laquelle se trouve chaque projet que nous défendons a une forte influence sur son contexte concurrentiel et donc sur ses chances de réussite. Nous constatons aussi que, si les titres francophones ont de meilleures chances d'être joués par rapport à des titres anglophones opposés à une concurrence internationale considérée comme « incontournable », ils sont trop souvent cantonnés dans des cases de moindre audience, le soir, le week-end. En réalité, si les quotas de chanson d'expression francophone étaient pondérés par l'audience, peu de radios parviendraient actuellement à les respecter. Cela reste néanmoins difficile à envisager concrètement et soumis à caution donc peu souhaitable.*

*Nous entendons toutefois les plaintes de certains de nos interlocuteurs se plaignant en gros d'avoir trop de choix en répertoire anglophone et de manquer de matière côté francophone. Propos à relativiser : d'un côté on peut constater qu'un « saupoudrage » ne donne guère sa chance à un titre d'être reconnu et apprécié et qu'il n'y a donc pas de réel effort en faveur de la plupart des artistes*

*francophones, d'un autre il faut reconnaître que d'un style musical à l'autre la langue française a une place plus ou moins centrale ou en marge.*

***Envisager un assouplissement des quotas nous semblerait positif à conditions de distinguer 3 objectifs modulables selon les radios :***

- ***la défense de la langue française : quotas de chansons francophones***
- ***le soutien à la production locale : quotas d'artistes français et / ou de productions françaises, quelle que soit la langue d'expression***
- ***le soutien au développement d'artistes et à la diversité : quotas d'artistes en développement, quelle que soit leur origine.***

*Bien entendu, les critères de ce dernier objectif doivent être définis assez finement, ce qui représente un vrai chantier entre les radios, les producteurs et les intermédiaires que nous sommes.*

En conclusion, nous appelons de nos vœux la mise en place d'une politique de quotas respectueuse des contraintes et réalités économiques de chacun, et permettant que les politiques de programmation des radios et de productions des labels soient naturellement orientées vers des choix favorisant l'intérêt général, chacun apportant librement sa part, selon son positionnement, soit à la défense de la *langue* française, soit à la défense de la *production* française, soit à la *diversité culturelle*.

Les Attachés de Presse Indépendants

[contact.gipim@gmail.com](mailto:contact.gipim@gmail.com)